



# La lettre de la LOUVETERIE

Bulletin d'information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

*Editorial du Président*

## DEVOIR DE RESERVE

Les périodes électorales au cours desquelles le débat démocratique peut devenir intense, les manifestations récentes des acteurs de la ruralité exprimant publiquement leurs inquiétudes face aux nouveaux enjeux économiques nationaux, européens et mondiaux, le débat cynégétique chasseurs – forestiers, forestiers – chasseurs autour du projet de loi d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche maritime et de la forêt,.....ne doivent pas faire oublier au Lieutenant de Louveterie qu'il est tenu à un devoir de réserve. La Charte des Lieutenants de Louveterie remaniée que nous signerons ou re-signerons ! en janvier 2015 mentionnera explicitement cet engagement. Bien connu et respecté chez tous les fonctionnaires, le devoir de réserve interdit de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque. Autrement dit, Le Lieutenant de Louveterie ne peut se servir de sa position à d'autres fins que l'exercice de sa fonction tout en gardant bien sûr en tant que citoyen, ses droits d'expression légitimes. Agent de l'Etat, nommé par le Préfet, assermenté, le Lieutenant de Louveterie est un auxiliaire bénévole de l'administration avec mission de service public : vous ne dépendez dans vos missions et opérations que de la décision et de l'autorité de l'Etat. Notre objectivité, notre impartialité sont historiquement liées à notre statut, notre devoir de réserve l'est tout autant. Afin de respecter les principes de neutralité du service public, le Lieutenant de Louveterie se doit d'éviter toute manifestation d'opinion, tout mandat associatif ou électif de nature à porter atteinte à l'autorité de sa fonction. Le port en public de tout signe de reconnaissance de son appartenance à la Louveterie de France engage d'office son devoir de réserve.

Dans quelques mois, vos présidents de région, de département seront amenés à donner leur avis sur des candidats à la fonction : donnons l'exemple. Je compte sur vous.

*Le Président,  
Bernard Collin*

## CONSEIL d'ADMINISTRATION du 6 MARS 2014

Le Conseil d'Administration du 6 mars 2014 à Paris a accueilli Jean-Philippe Dethoor comme administrateur de la 12<sup>ème</sup> région de Lorraine. Dans le cadre de l'alternance entre les 4 départements, et suite à la décision de l'assemblée régionale du 7 septembre 2013, il remplacera à ce poste Gilles Grosdidier. Jean-Philippe Dethoor est Président de l'Association Régionale des Lieutenants de Louveterie de Lorraine et Président de l'Association des Lieutenants de Louveterie de la Meuse.

*Merci à Gilles Grosdidier pour le travail effectué au sein de l'Association Nationale et bienvenue à son successeur.*

# REGULATION DES GRANDS CORMORANS

## Faute de moyens, depuis Janvier, les opérations collectives régionales ne sont pas reconduites

Le 29 février 2012, le comité national cormoran se réunissait sous l'égide du Ministère de l'Ecologie et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche et présentait le nouveau dispositif de protection renforcée du cheptel piscicole expérimenté en Moselle depuis août 2011.

Les opérations collectives de protection renforcée expérimentées en Moselle ont dès lors été étendues à d'autres régions : Centre, Pays de Loire, Lorraine et Rhône-Alpes

La réalisation d'opérations de tirs simultanés a pendant deux ans mobilisé de nombreux acteurs : pisciculteurs, agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage, gardes des associations de pêche et de protection du milieu aquatique, agents des fédérations de chasse et de pêche,...et Lieutenants de Louveterie. L'usage de munitions et les déplacements parcourus en voiture pouvaient faire l'objet d'une indemnisation financière. Il ap-

partenait au Directeur départemental des territoires d'établir des conventions avec les organisations collectives de pisciculteurs et propriétaires d'étangs mais aussi avec les Associations départementales des Lieutenants de Louveterie.

L'abandon de ces opérations collectives dont l'efficacité était avérée, est regrettable au moment où plus de 45000 cormorans doivent être prélevés par an sur le territoire français; il est à souhaiter que d'autres partenaires territoriaux puissent prendre le relai pour assurer la régulation d'une espèce certes emblématique pour les naturalistes mais aussi très impactante pour tout un pan écono-

mique de la filière piscicole. Rappelons cependant que les propriétaires ou responsables d'étangs peuvent demander des autorisations individuelles de tir. Ces autorisations préfectorales peuvent être délivrées dans les zones de pisciculture extensive, et, en dehors de ces zones, aux propriétaires et gestionnaires de plans d'eau ou riverains des cours d'eau ainsi qu'aux représentants des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Les demandes d'autorisation, périodes de destruction, modalités de tir et obligations administratives peuvent être demandées à la Direction Départementale des Territoires.

BC

## Clin d'œil sur la Louveterie en Corse

La 22<sup>ème</sup> région compte deux départements. C'est donc une région à faible effectif : 13 louvetiers pour la Corse-du-Sud et 14 pour la Haute-Corse.

Jadis, on en comptait 4, un par circonscription législative.

Comme beaucoup de régions françaises, la Corse est confrontée à une surpopulation de sangliers. Après étude, il s'avère qu'il occupe de plus en plus le littoral. Devant ce surnombre, il a été classé nuisible en 2012-2013 et ce statut a été reconduit en 2013-2014.

Pour la saison 2011-2012, les Louvetiers de Haute Corse ont prélevé 300 sangliers en battues et tirs de nuit ; en 2012-2013, une trentaine seulement, les tirs de nuit ayant été supprimés. En Corse du Sud, la pression de chasse est importante et les Louvetiers ne prélèvent qu'une soixantaine d'animaux.

Nous constatons également d'importants dégâts causés par les lapins plus particulièrement dans la partie ouest de la Haute-Corse (Balagne). Plusieurs missions de tirs de nuit ont permis aux Louvetiers de ce département d'en prélever 1400. Le renard est rarement chassé par la Louveterie.

>> **Loup, chevreuil et blaireau** sont absents de notre biotope, mais en revanche nous avons du **mouflon**. C'est peut-être l'animal le plus emblématique de l'île, difficilement approchable : perché sur les cimes, il est impérial et majestueux. Son cheptel est d'environ de 800 à 1000 têtes. Il est protégé et non chassable.

>> **Le cerf de Corse** (*Elafus corsicanus*) avait disparu de l'île dans les années 1960. En novembre 1988 trois femelles et un mâle ont été réintroduits dans la région de Zonza, venant de l'île voisine de Sardaigne. Aujourd'hui le cheptel est d'environ 1000 têtes. Sa morphologie est bien plus petite que celle de ses congénères du continent : la femelle pèse entre 80 et 100 kg. et le mâle peut atteindre 130 kg. Pour le cerf de Corse également, il n'y a pas de plan de chasse.

Enfin, est-il nécessaire de rappeler que nos missions se déroulent dans un cadre toujours magnifique et souvent surplombant la mer... : nous sommes en Corse, une île qui dans l'antiquité s'appelait Kallisté, « la plus belle ».

Thomas Gianelli

Président des Lieutenants de Louveterie de la 22<sup>ème</sup> région Corse



# MALADIE de LYME ou borréliose de Lyme

Maladie « émergente », épidémie planétaire ? La maladie de Lyme est une maladie infectieuse transmise essentiellement par les tiques mais aussi par les puces, les moustiques, les taons, les aoûtats, pouvant affecter les animaux sauvages et domestiques (moutons, chiens, chevaux, cerfs, rongeurs sauvages,...) et l'homme

Elle est connue principalement aux Etats-Unis mais également observée en Europe : on parle de un million de cas par an. La maladie de Lyme reste la plus fréquente des infections bactériennes transmises par les tiques dans l'hémisphère nord. On l'appelle parfois la « maladie des chasseurs ou des forestiers ». Aux Etats-Unis, les cerfs de Virginie sont les hôtes principaux des tiques à pattes noires vectrices de la maladie de Lyme.

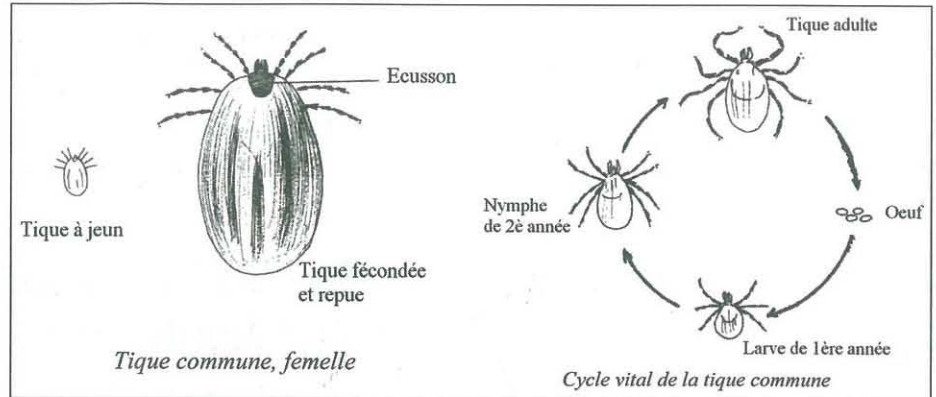
La plupart du temps, les animaux restent porteurs sans développer la maladie.

La maladie doit son nom à la ville de Lyme dans le Connecticut (Etats-Unis) où éclata en 1972 une épidémie d'arthrite rhumatoïde touchant principalement les enfants. En fait, la maladie est très ancienne : elle aurait été diagnostiquée, chez Ötzi, l'« homme de glace », un cadavre de 5000 ans découvert dans un glacier autrichien !

Aujourd'hui en France, on parle officiellement de 5000 ou 10000 cas ; en réalité, le nombre pourrait être encore nettement plus élevé. Parmi les régions les plus touchées, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté et le Limousin. En Allemagne, en 2010, 900.000 personnes ont été officiellement reconnues comme atteintes de la maladie de Lyme. La maladie reste assez méconnue et souvent diagnostiquée tardivement d'où les imprécisions statistiques.

## LE VECTEUR LE PLUS COMMUN : LA TIQUE

La tique est un parasite externe (ecto-parasite) temporaire de grande taille (4 à 8 mm de long) surtout actif l'été. Les tiques sont les agents vecteurs de nombreuses maladies humaines ou animales : maladie de Lyme, tularémie, kérato-conjonctivite, ehrlichiose, anaplasmoïse, méningo-encéphalite à tique (MET), piroplasmose,... Les tiques sont des acariens : elles possèdent 4 paires de pattes groupées à l'avant du corps, sont dépourvues d'ailes et d'antennes. La présence de crochets permet au parasite de s'accrocher solidement à la peau provoquant à l'endroit où il est incrusté un oedème inflammatoire pruri-



gineux. La tique est hématophage : elle se nourrit de sang. Elle peut cependant survivre à jeun très longtemps, plusieurs années même. Au fur et à mesure que la tique se gorge de sang, son corps se gonfle pour atteindre chez la femelle plusieurs fois sa taille primitive : à jeun il mesure 4 mm environ, mais quand il est gonflé, il ressemble à une graine de ricin, prend une coloration gris-bleu et peut alors mesurer plus d'un cm de longueur et voir son poids multiplié par 200 !. Plusieurs centaines d'espèces différentes sont décrites. Une même espèce ne présente souvent pas le même danger pour l'animal ou pour l'homme ; la tique responsable de la fièvre boutonneuse chez l'homme ne provoque aucun trouble chez le chien.

Les tiques se reproduisent le plus souvent par voie sexuée. L'accouplement a lieu sur l'animal parasité. La femelle fécondée pond ensuite sur le sol des centaines, voire des milliers de petits oeufs brunâtres, agglutinés entre eux et ne mesurant que 0,5 mm. Après la ponte, la femelle meurt. Un mois plus tard, ces oeufs éclosent et donnent de petites larves à 3 paires de pattes. Celles-ci se fixent sur un animal et se transforment en adultes après plusieurs mues. La température ambiante, l'humidité influencent fortement la vie et la multiplication des tiques.

La tique la plus fréquemment rencontrée est la tique commune (*Ixodes ricinus*). Elle possède sur le dos un écusson dur. Pour trouver place sur un animal, la tique doit se laisser tomber sur lui après avoir grimpé le plus haut possible sur des grandes herbes ou des buissons. Elle se fixe de préférence à un

endroit où la peau est plus mince, notamment au niveau de la tête, de la face interne des membres, des mamelles, du périnée. Au cours de la piqûre qui peut durer plusieurs jours, elle injecte de la salive et aspire du sang. Les tiques importunent fortement les animaux : leur fixation à la peau provoque des inflammations locales et des démangeaisons. L'infestation par quelques tiques est cependant sans importance du fait qu'au bout de quelques jours, elles sont repues et se laissent choir sur le sol pour chercher un abri et digérer le sang absorbé. Les tiques peuvent cependant être vectrices d'autres maladies infectieuses en passant d'un animal à l'autre. Elles assurent ainsi la transmission de la piroplasmose.

L'agent pathogène de la maladie de Lyme est une bactérie, un spirochète appartenant au genre *Borrelia* dont il existe plusieurs espèces (*Borrelia burgdorferi* est la plus connue) : la maladie est une borreliose. C'est un organisme unicellulaire spiralé, mesurant 30 microns (0,03 mm) environ de longueur. Le spirochète responsable de la syphilis appartient à la même famille.

La maladie existe en France partout où il y a des tiques et jusqu'à 1500 m d'altitude : elle s'étend du printemps à l'automne ou lors de périodes hivernales plus chaudes.

La contamination se fait par la morsure d'une tique elle-même infestée après avoir ingéré du sang d'un animal porteur du spirochète. La bactérie circule au sein des mammifères sauvages et domestiques mais aussi d'oiseaux. La tique se fixe de façon privilégiée dans

un endroit discret de notre anatomie, près des aisselles, dans le pli de l'aîne du genou, au niveau du ventre. En France, 30 à 75% des tiques selon les régions seraient porteuses de la maladie.

Chez l'homme, l'affection débute généralement à l'endroit de la morsure de la tique par l'apparition d'un bouton rouge qui s'étend progressivement pour former un anneau (érythème migrant) de 10 à 15 cm de diamètre au niveau du dos, de la poitrine, de l'abdomen, des fesses. Il faut cependant noter que dans 25% des cas, ces manifestations cutanées sont réduites ou atypiques voire inexistantes ! Quelques semaines ou

mois après s'il n'y a pas eu traitement approprié, apparaissent des symptômes plus graves: fièvre, maux de tête violents, troubles nerveux, troubles oculaires, déformation de la face, douleurs musculaires, atteintes articulaires particulièrement des genoux et des chevilles. Il faut constater que beaucoup de ces symptômes atypiques sont également rencontrés dans d'autres affections. Les anticorps n'apparaissent qu'entre 6 semaines et 3 mois après la piqure ce qui relativise les diagnostics sérologiques..

La contamination peut également se faire de la mère à l'enfant durant la

grossesse ou plus tard par l'allaitement.

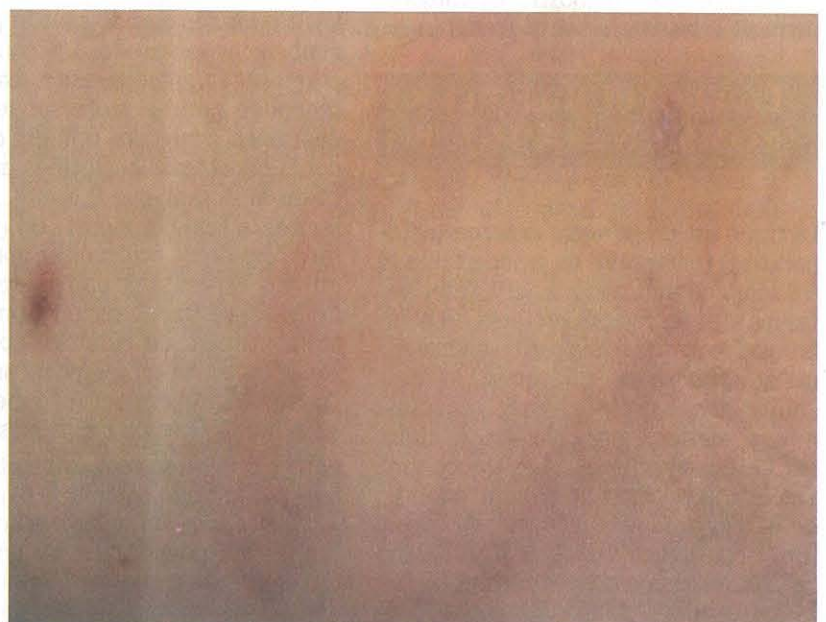
La maladie aurait d'autant plus de chance de se développer chez l'homme que la tique demeure fixée longtemps, au minimum 12 à 24 heures. Et seulement quelques pourcents des humains infectés développeront la maladie ! Le diagnostic de la maladie repose surtout sur la mise en évidence d'anticorps dans le sang, la synovie. La maladie est aisément traitée par l'administration d'antibiotiques durant plusieurs semaines. Le germe ne se transmet pas entre personnes. Il n'existe pas actuellement de vaccin efficace.

*Bernard Collin*

## *La meilleure prévention est la protection maximale contre les tiques*

- Porter des vêtements longs et ajustés, couvrant les bras et les jambes, des chaussures montantes ou le pantalon dans les chaussettes.
- Porter un chapeau ou une casquette .
- Utiliser des sprays répulsifs et s'en imprégner avant la sortie en forêt.
- Rentrant de la chasse ou de promenade, s'imposer une petite inspection générale, y compris le cuir chevelu : attention : une tique qui n'a pas eu le temps de se nourrir de votre sang est minuscule !
- Si vous trouvez une tique fichée dans votre épiderme, retirez-la en utilisant une pince spéciale ou un tire-tique en vente en pharmacie, qui permettra de l'enlever intégralement et de ne pas laisser ses organes buccaux dans la peau. Il suffit ensuite de désinfecter la zone et de la surveiller. Ne pas endormir la tique avec de l'éther ou presser son abdomen gorgé de sang ce qui facilite la transmission du germe.
- Inscrire dans son agenda la date de morsure et le lieu présumé de la contamination.

*Christian Lebecq*



Illustrations du Dr. Bernard Andries

# SYLVATUB :

## dispositif de surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage en France

Dordogne : entretien témoignage avec deux Lieutenants de Louveterie périgourdins



### SYLVATUB :

Depuis combien de temps participez-vous au piégeage de blaireaux dans le cadre de la surveillance de la tuberculose bovine ?

**Pascal Bunlet et Samuel Singainy :**

Depuis 2010, avant même la création de SYLVATUB, lorsque les services vétérinaires départementaux (DDCSPP) ont lancé les premières enquêtes de surveillance en lien avec l'ONCFS.

**S : Dans votre circonscription, combien de communes sont actuellement concernées par le piégeage de blaireaux en 2013-2014 ?**

**PB et SG :** Toutes nos communes sont concernées (29 communes pour chacun).

**S : Connaissez-vous des éleveurs dont le cheptel a été touché par la tuberculose ?**

**PB et SG :** Oui, évidemment ! Un grand nombre d'éleveurs ont malheureusement été touchés par la tuberculose bovine dans nos secteurs. Les éleveurs nous appellent et nous indiquent la présence de terriers à proximité de leur exploitation.

**SG :** Nous rencontrons également les éleveurs dont les cheptels ont été infectés chaque année à l'occasion des réunions de lancement de SYLVATUB.

**S : Combien de blaireaux ont été prélevés dans votre secteur depuis de début du piégeage en Dordogne ?**

**PB et SG :** De mémoire, près de 500 blaireaux ont été prélevés dans chacun de nos secteurs depuis 2010. Il faudrait qu'on reprenne nos registres de suivi pour être plus précis.

**S : De combien de piègeurs avez-vous eu la responsabilité en 2013 ?**

**PB :** 65 piègeurs ; **SG :** 50 piègeurs

**S : Comment les campagnes de piégeages s'organisent-elles et quelles sont vos missions ?**

**PB :** Le piégeage se déroule pendant la période prévue par l'arrêté préfectoral de préférence de mars à septembre. Je commence par rechercher des piègeurs volontaires en partenariat avec la FDC, puis participe aux réunions de lancement. Je réalise beaucoup de déplacements pour apprendre les techniques de piégeage de blaireaux aux piègeurs inexpérimentés ainsi que pour leur apporter du matériel (collets, sacs de prélèvement).

**SG :** En plus des missions déjà décrites par Pascal, j'organise une réunion d'information annuelle avec les piègeurs de mon secteur pour leur transmettre les consignes. Aussi, je me rends une fois par semaine dans les points de collectes pour contrôler le cahier de suivi du piégeage et éventuellement y remettre du matériel.

**S : Est-ce que vous piègez ? Vous arrive-t-il d'avoir recours à d'autres moyens de prélèvements (tir de nuit, tir de jour à l'affut) ?**

**PB :** Oui. Je piège avec des collets à arrêtoir et effectue de temps à autre du tir de nuit.

**SG :** Non, je ne piège pas mais effectue un peu de tir de nuit.

**S : Quel mode de prélèvement vous semble le plus efficace ? Quels conseils donneriez-vous à un piègeur pour augmenter ses chances d'attraper des blaireaux ?**

**PB :** Le collet à arrêtoir placé sur des coulées à plus de 100 mètres du terrier est un moyen de prélèvement efficace. Je conseillerais de piéger le plus fréquemment possible et de déléguer la surveillance quotidienne des collets aux éleveurs.

**SG :** Je conseille aux débutants de se faire aider par des piègeurs expérimentés et d'agir en coopération avec les éleveurs.

**S : Comment percevez-vous votre rôle de Louvetier dans SYLVATUB ?**

**PB :** C'est principalement de la gestion avec les piègeurs, une réponse aux demandes des éleveurs.

**SG :** Notre rôle est très important dans l'articulation entre l'administration et les personnes de terrain.

**S : Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'application du dispositif ?**

**PB :** J'ai eu plusieurs fois affaire à du vol de matériel.

**SG :** Le plus difficile est d'impliquer des piègeurs dans le dispositif.

### Questions :

*E. Réveillaud (ANSES : Agence Nationale chargée de la Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail).*

*Propos recueillis par Y. Mathevon (GDS 24)*

*Publié avec l'aimable autorisation de M. Edouard Réveillaud, animateur national SYLVATUB*

# PROGRAMME NATIONAL MEDIALOUP

Réunion à CREST le 5 Mars 2014

Dans le cadre du projet Medialoup, un atelier d'échange d'expériences a eu lieu à Crest dans la Drôme le 5 mars 2014. Il réunissait les fédérations départementales alpines des chasseurs sous la présidence de André Mugnier, responsable national du projet et président des chasseurs de haute Savoie.

**>> Quels impacts du retour du loup sur les populations de grands ongulés gibier, sur la gestion cynégétique de la grande faune ?**

**>> Quelle implication et contribution des chasseurs pour un meilleur soutien aux éleveurs et une meilleure gestion des effectifs de loup ?**

La population lupine mondiale compterait 350 000 loups ; elle est en progression dans tous les continents, les plus gros réservoirs étant le Canada, la Russie, la Mongolie et l'Asie centrale. L'Union Européenne qui compterait 12 500 loups a aujourd'hui une population plus importante que celle des USA.

Le loup est une espèce à la dynamique extrêmement vigoureuse, remarquablement adaptée à tous les environnements. Pour la France, la population serait actuellement de 250 à 300 loups avec une croissance de 20 % par an ; 7 groupes de loups sont désormais recensés.

Après les Alpes, le carnassier a colonisé la Franche-Comté, la Lorraine, la Champagne, le Sud du Massif Central et l'Est des Pyrénées.

13 attaques de loup ont été recensées sur ovins dans la Meuse depuis octobre 2013. Les dégâts des loups surtout dans les élevages ovins sont très importants : en 2013, le total provisoire atteint 6147 animaux. Ce sont les Alpes du Sud qui paient le plus lourd tribut. Dans les Alpes Maritimes et le Var, les attaques sont nombreuses ; il en est de même en Rhône Alpes.

En 2013, 1434 contrats de protection ont été engagés par les éleveurs avec le financement partiel par l'Etat et l'Europe.

Chaque loup, en termes de dégâts, coûte aujourd'hui 50 000 à 60 000 euros par an.

Si l'espèce devait coloniser pleinement le Massif Central, l'Est de la France et les Pyrénées, le montant devrait être multiplié par dix. En ce qui concerne la prédation sur le gibier, une étude a été faite par l'ONCFS sur les ongulés sauvages. En France, il capture essentiellement des chevreuils, mouflons, chamois, isards et marcassins. Le loup ne ferait pas disparaître le gibier, au contraire ; les statistiques mettent en évidence, que 2 ans après son implantation sur un territoire, les ongulés deviennent plus sauvages et méfiants ce qui permet la stabilisation de la population gibier et le maintien d'une chasse durable.

Dans les Alpes Maritimes, 800 chasseurs ont suivi une formation pour pouvoir participer aux tirs de prélèvement. Le Président national de l'ANCGG a demandé d'intégrer cette formation dans le brevet grand gibier.

**Emile SAMAT**

Président des Lieutenants de Louveterie de Provence Alpes Côte d'Azur



## NOUVELLE BASE DE DONNEES LOUP

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, une base de données historiques, pilotée par le Professeur d'histoire Jean-Marc Moriceau de l'Université de Caen fournit l'identité de plus de 3000 victimes humaines du loup « prédateur » pour toute la France métropolitaine (plus de 70 départements sont repris du début du XV<sup>ème</sup> siècle au début du XX<sup>ème</sup> siècle). Cette première partie sera suivie d'un deuxième volet consacré aux victimes de loups « enrégés » et plus tard d'un volet consacré aux chasseurs de loups.

[http://www.unicaen.fr/homme\\_et\\_loup](http://www.unicaen.fr/homme_et_loup)

*A vos agendas :*

## CHAMBORD 2014

L'Assemblée générale de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France aura lieu à Chambord le 14 juin 2014. Vous recevrez dans le tout prochain bulletin la convocation et l'ordre du jour à notre grand rendez-vous annuel où nous vous attendons très nombreux.

### Une Lieutenant de Louveterie du Nord à l'honneur



L'assemblée générale des Lieutenants de Louveterie du Nord s'est tenue à Cassel le 18 mars 2014.

A l'issue de la réunion statutaire, Mr Pierrick Huet, Directeur adjoint à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a remis à Marcelle Boniface, Lieutenant de Louveterie, les insignes de Chevalier dans l'ordre du Mérite agricole.

Dans son allocution, Mr Pierrick Huet a rappelé la passion de la chasse et l'engagement permanent de Madame Boniface que ce soit au sein de l'UNUCR ou de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand gibier dont elle est administrateur depuis 1993. Conducteur agréé, piégeur agréé, déléguée départementale de la chasse au féminin, pratiquant la vénerie sous terre, Marcelle Boniface est Lieutenant de Louveterie depuis 1998 dans l'arrondissement de Valenciennes et siège comme trésorière au bureau de l'Association de la XXème région Nord Pas-de-Calais.

*Le Président départemental et Monsieur le Directeur de la DDTM à côté de Marcelle Boniface.*

## IN MEMORIAM

### Les Pyrénées Orientales en deuil : décès de M. Gilbert Parpère

Gilbert Parpère est décédé samedi soir, chez lui, entouré de tous les siens. Ses obsèques ont eu lieu le mardi 8 avril à St Laurent de la Salanque.

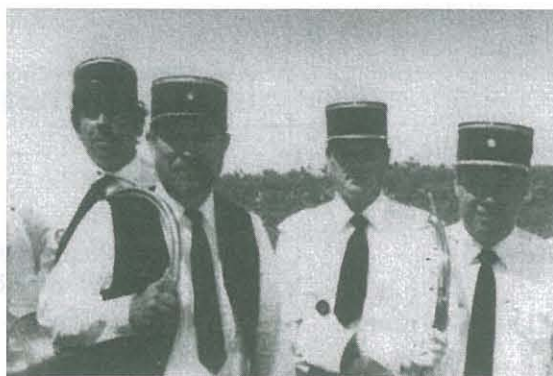
«Pour ceux qui ne l'ont pas connu, je dois dire : Gilbert était avant tout un ami, j'ai en outre eu ses enfants comme élèves à l'école de St Laurent. Gilbert a été Lieutenant de Louveterie durant deux commissionnements à la fin des années 80. C'était un grand chasseur, très compétent, passionné de petite vénerie qu'il a longtemps pratiquée avec d'autres Louvetiers aujourd'hui décédés, Manu, Nicolas et Yvan au mas de Las Fonts à Calce.

Il a assumé les fonctions de trésorier de l'Association Catalane de Louveterie qui à l'époque était la seule affiliée à l'Association nationale et reconnue dans le département des Pyrénées Orientales. (plusieurs louvetiers en fonction encore aujourd'hui en ont été membres)

A ce titre, étant adjoint à la mairie de St Laurent dont le maire était le Dr Marqués, Président du Conseil Général des Pyrénées Orientales, il a obtenu (pour la première fois dans le département) plusieurs subventions qui nous avaient permis de nous équiper en tenues et en matériel et donner à notre association une impulsion nouvelle.

Lors de la dissolution de l'Association Catalane de Louveterie, le solde de ces subventions a été versé avec son accord et en totalité, au budget de l'association départementale actuelle.

Une longue et terrible maladie pour lui-même, mais surtout pour ses proches a eu raison de cet homme de grande qualité, ayant toujours fait preuve d'une honnêteté et d'une franchise exemplaire. A Marie son épouse, à ses enfants, j'adresse en mon nom personnel mes sincères condoléances ainsi que l'expression de toute ma sympathie. Je respecterai leur désir de stricte intimité.»



*Gilbert Parpère et ses collègues  
Jean-Paul Martin, Nicolas Monteil  
et André Dalichoux.*

*Jean-Paul Martin*

# Association des Lieutenants de Louveterie de France

Reconnue d'utilité publique par décret du 1er Mai 1926

**Siège social : 60, rue des Archives - 75003 Paris**

## VOS CONTACTS

<b>Président</b> <b>Bernard Collin</b>	BP1 59132 TRÉLON	03 27 59 70 29 (matin) saadt.bc@gmail.com
<b>Vice-Président</b> <b>Maurice Saint Criq</b>	25, chemin du Banqué 31600 LABASTIDETTE	05 61 56 14 35 - 06 59 34 47 10 maurice.saint-criq@gmail.com
<b>Vice-Président</b> <b>François Prouzeau</b>	Beaulieu 17170 LA LAIGNE	06 09 71 23 57 - Tél. pro : 05 46 56 53 60 francois.prouzeau.gtclarochelle@wanadoo.fr francois.prouzeau@orange.fr
<b>Vice-Président</b> <b>Gérard Courcier</b>	La Motte 53150 MONTOURTIER	02 43 90 09 24 - 06 08 94 61 05 gerard-courcier@orange.fr
<b>Vice-Président</b> <b>Thomas Gianelli</b>	Villa U-Sognu 20167 SARROLA-CARCOPINO	04 95 25 65 84 - 06 11 76 07 79 thomas.gianelli@sfr.fr
<b>Secrétaire</b> <b>Jean-Luc Briffaut</b>	6, rue de France 51490 EPOYE	03 26 48 70 22 - 06 07 57 90 07 jlbrif@aol.com
<b>Secrétaire-adjoint</b> <b>Michel Tappaz</b>	Les Chars - 111, Ch. Chaffard 74800 ARENTHON	04 50 25 53 69 - 06 09 92 51 36 michel.tappaz@wanadoo.fr
<b>Trésorier</b> <b>Alain Brisard</b>	Le Gué de Lente 61250 ST NICOLAS DES BOIS	02 33 26 05 38 - 06 81 51 35 02 brisardalain@hotmail.fr
<b>Trésorier-adjoint</b> <b>Jean-Claude Mathé</b> <i>Gestion, vente de matériel, des insignes et objets promotionnels</i>	Le petit Epot 17, impasse des chétifs chênes 36330 LE POINCONNET	02 54 35 48 94 - 06 19 37 03 90 Fax : 02 54 07 71 45 claudine.mathe0803@wanadoo.fr
<b>Conseil juridique, fiscal</b> <b>Maurice Saint Criq</b> <b>François Prouzeau</b> <b>Bernard Paul</b>	<i>voir ci-dessus</i> <i>voir ci-dessus</i> 1, Chemin Plantier Major 13210 St REMY de PROVENCE	06 82 57 44 23 alexandrepaul@notaires.fr
<b>Jean-Claude Chrisment</b>	Rue du Chat Noir 08150 HARCY	03 24 35 13 76 - 06 31 40 33 65 jean-claude.chrisment@wanadoo.fr

Relations avec la Société de Vénerie : Gérard Courcier

Commission LOUP : Bernard Collin, Michel Tappaz, Emile Samat, Christian Lebecq, Bruno de Montal

Comité de rédaction de la Lettre de la Louveterie : Bernard Collin, Jean-Luc Briffaut

Communication, site Internet : François Prouzeau, Pierre Lamy de La Chapelle

Suivi d'organisation de l'Assemblée générale : Jean-Claude Mathé

## *Informez-nous*

Nous vous rappelons la nécessité de faire paraître dans le bulletin vos informations régionales, vos comptes rendus d'assemblées, vos expériences, vos photos originales (en haute résolution) sont également les bienvenues.

***D'avance merci.***

***Le Comité de rédaction***





## BON DE COMMANDE

ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE  
Reconnue d'utilité publique (Décret du 1er mai 1926)

Date de la commande :

	Adresse de Livraison	Adresse de facturation
Département :		
N° de téléphone :		
Nom et prénom :		
Adresse :		
Code postal - Ville :		

### Insignes réglementaires et accessoires - Franco de port

ARTICLES	P.U.	Quantité	Total
Insigne réglementaire Ø 40 mm	25,00 €		
Porte insigne en cuir	3,00 €		
Insigne modèle réduit Ø 23 mm	20,00 €		
Insigne congrès Ø 18 mm	15,00 €		
Insigne pins Ø 18 mm	15,00 €		
Insigne piqueur Ø 30 mm	15,00 €		
Épingle cravate	15,00 €		
Écussons (tissu) scratch	6,00 €		
Barette Lieutenant de Louveterie scratch	6,00 €		
Guide Lieutenant de Louveterie	6,00 €		
Panneau magnétique 20 x 20	20,00 €		
Autocollant pare-brise	3,00 €		
Timbre caoutchouc	20,00 €		
Cravate	20,00 €		
Médaille commémorative	50,00 €		
Porte-clés Lieutenant de Louveterie	5,00 €		
Sac à bottes	26,00 €		
Sacoche cuir avec poignée	200,00 €		
Sacoche cuir avec sangle	160,00 €		
Dagues pliantes (manche bois de cerf + avec insigne)	200,00 €		
Couteaux "Thiers" de poche	30,00 €		
Echarpe bleue avec tête de loup brodée	18,00 €		
<b>TOTAL A REGLER</b>			
à l'ordre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France			

Nouveaux tarifs applicables au 1er Juin 2012.

Date

Signature

du présent **BON DE COMMANDE**  
(à envoyer à l'adresse ci-dessous).

Chèque N°

**Chèque à l'ordre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, à adresser à :**  
**Jean-Claude Mathé** - Le petit Epot - 17, impasse des chétifs chênes - 36330 Le Poinçonnet  
Tél. 02 54 35 48 94 - 06 19 37 03 90 - claudine.mathé0803@wanadoo.fr